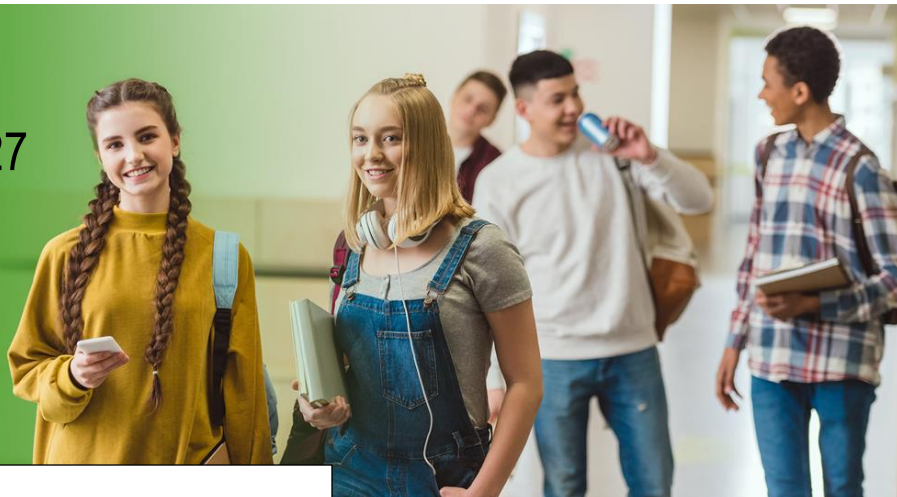


Plan d'action 2026-2027

Pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous



À notre école

Nous croyons que les élèves et l'ensemble du personnel doivent se sentir bien et en sécurité à l'école. Afin de maintenir ce climat propice au développement des élèves et à leurs apprentissages, tous les membres du personnel contribuent à la mise en œuvre d'un plan d'action pour un milieu sain et sécuritaire.

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école, ni dans les autobus scolaires, ni par le biais de l'électronique. Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement. Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres.

Portrait de la situation

Constat en lien avec les notifications SOI pour 2025-2026 :

- Au préscolaire, sur les 158 événements documentés, 35 présentent des comportements à risque faits par 4 élèves. La récurrence du comportement (plus de 5 événements) est identifiée pour un seul élève;
- Au primaire, sur les 949 événements documentés, 175 présentent des comportements à risque faits par 48 élèves. La récurrence du comportement (plus de 5 événements) est identifiée pour cinq élèves de 1^{re} année uniquement.

Priorités pour 2026-2027

Augmenter le sentiment d'engagement et d'attachement à l'école ;

- Diminuer le nombre de comportements à risque pour 2026-2027;
- Enseigner explicitement et modéliser davantage les comportements attendus chez nos élèves du préscolaire et du 1^{er} cycle;
- Concentrer nos activités de prévention et d'accompagnement chez nos élèves plus jeunes;
- Continuer d'offrir un enseignement explicite et un accompagnement quotidien en lien avec les habiletés sociales chez nos élèves du 2^e et 3^e cycle;
- Mettre en place « les approches sensibles » dans notre école afin de développer, chez nos élèves, un plus grand sentiment de sécurité et de bien-être;
- Maintenir le conseil étudiant pour donner une voix aux élèves en leur permettant d'organiser des activités selon leurs forces et intérêts;
- Soutien des grands aux petits et activités pédagogiques interclasse;
- Maintenir le système école pour renforcer les comportements positifs et les gestes de bienveillance;
- Poursuivre la remise des certificats coups de cœur;
- Création du marché de Noël par les élèves du service de garde;
- Offrir des formations (SOI, Mozaik et surveillance active) pour le nouveau personnel du service de garde;
- Poursuivre l'utilisation du module SOI par l'ensemble de l'équipe école;
- Poursuivre des traditions de l'école;
- Offrir des activités sportives sur l'heure du dîner
- Mettre en place une activité dirigée lors d'une récréation par jour

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

- Utiliser le module SOI pour la communication aux parents des bons comportements et des comportements à risque;
- Diffuser, aux deux mois, l'Info-parents;
- Communiquer via Facebook;
- Permettre aux parents de s'impliquer dans différents comités (conseil d'établissement, OPP, la bibliothèque, l'organisation, l'animation d'activités et la décoration selon les fêtes);
- Poursuivre le Volet-Parents Maternelle 4 ans;
- Informer les parents sur le protocole de violence;
- Maintenir une journée interculturelle

Document explicatif destiné aux parents de l'école

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.



Nos principales actions pour prévenir la violence et l'intimidation

- Maintenir l'application rigoureuse du protocole contre la violence et l'intimidation entre les élèves (Arrêt d'agir);
- Enseigner les compétences socio émotionnelles;
- La passation du questionnaire Mobilisation-CVI aux deux ans ;
- Mettre en place des interventions non-violente en situation de crise;
- Surveiller de façon stratégique lors des récréations;
- Rendre disponible une boîte de dénonciation tout en valorisant le rôle des témoins;
- Afficher les règles dans toutes les classes.

Nos principales actions lorsque survient une situation de violence ou d'intimidation

La direction traite avec diligence toute situation et communique promptement avec les parents des élèves concernés pour les informer et les impliquer dans la recherche de solution.

Au moment où le geste est observé et suivi :

Aussitôt signalées, les actes d'intimidation ou de violence sont arrêtés. Ils sont évalués et des mesures de protection et de soutien sont mises en place afin de prévenir la répétition de ces gestes. Au besoin, on recourt à des ressources professionnelles de l'école ou de la communauté.

Les signalements sont traités de façon confidentielle. Si la sécurité de l'élève est menacée ou s'il est victime d'un acte criminel, l'école communiquera avec la police.

Mesures de soutien, d'encadrement et sanctions :

Un soutien sera fourni aux élèves victimes ou témoins de violence ou d'intimidation. Les élèves auteurs d'actes de violence ou d'intimidation doivent réparer le tort causé et un soutien est fourni pour les aider à changer de comportement.

Au besoin, un plan d'intervention sera mis en place pour les élèves concernés. Dans la recherche de solutions, l'implication des parents, des membres du personnel et des partenaires qui sont concernés par les élèves impliqués est demandée.

Violence à caractère sexuel

Selon la Loi sur la protection de la jeunesse, les personnes adultes, peu importe leur fonction, ont l'obligation de signaler à la DPJ toutes les situations d'abus sexuels et d'abus physiques subies par des enfants. La confidentialité des personnes qui font un signalement à la DPJ est assurée.

S'il s'agit d'une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel, la direction de l'école doit informer l'élève victime de la possibilité de s'adresser à la Commission des services juridiques. Lorsque l'élève est âgé de moins de 14 ans, elle en informe également ses parents. Lorsque l'élève est âgé de 14 ans et plus, elle peut, si cet élève y consent, en informer également ses parents.

Moyens pour signaler une situation de violence ou d'intimidation

Pour ces situations, les parents ou les élèves des écoles peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : intimidation@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52011.

Moyens pour signaler une situation à l'école :

- Tu es un élève **victime** et/ou **témoin**, parles-en à un adulte de l'école ou à tes parents. Si cela se répète, tu en parles à nouveau. Tu peux aussi écrire ce que tu vis et le déposer dans la boîte de dénonciation près du bureau de l'éducateur spécialisé, le déclarer dans l'agenda avec l'aide de tes parents ou venir en parler avec la direction.
- Vous êtes le **parent** d'un élève victime ou d'un élève témoin. Si votre enfant se confie pour signaler une situation rappelez-lui l'importance de dénoncer, d'avertir un adulte de l'école ou d'en parler. Il est important d'accompagner votre enfant dans cette démarche. Vous pouvez contacter son enseignante ou son éducatrice spécialisée en tout temps.

Moyens pour signaler une situation dans le transport scolaire :

Compléter un formulaire de plaintes : [formulaire de plainte](#).

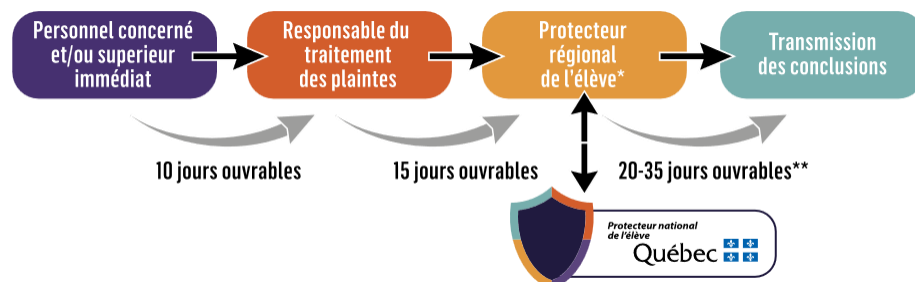
Violence à caractère sexuel

Toute personne **peut signaler directement au protecteur régional de l'élève** une situation où un acte de violence à caractère sexuel a été commis à l'endroit d'un élève : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Processus pour procéder à une plainte

Une plainte peut être formulée par un élève ou l'un de ses parents à la suite d'une insatisfaction envers un service scolaire.

Ce schéma résume le processus à suivre (le processus complet et détaillé est disponible sur notre site Internet cssdn.gouv.qc.ca) :



Violence à caractère sexuel

Une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel **peut aussi être formulée directement au protecteur régional de l'élève** par un élève ou l'un de ses parents : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

Ce document a été vérifié par le conseil d'établissement le : 17 juin 2026

Évaluation annuelle des résultats

du plan d'action pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous

Document destiné aux parents et au protecteur de l'élève

Quelles étaient nos priorités/objectifs de l'année 2025-2026 ?

- Augmenter le pourcentage d'élèves qui ont eu une estime de soi positive;
- Augmenter le sentiment d'engagement et d'attachement à l'école;
- Maintenir la communication entre le SDG et les enseignants. Avoir quelqu'un qui assiste aux rencontres du personnel et du SDG;
- Maintenir l'utilisation du module SOI;
- Maintenir l'application du système de renforcement des bons comportements au niveau de tout l'école.

Quelles actions avons-nous réalisées pour 2025-2026 ?

- Impliquer les élèves dans le conseil étudiant;
- Appliquer le système école pour renforcer les comportements positifs et les gestes de bienveillance.
- Mur de l'arbre de la réussite avec un tirage par étape;
- Maintenir les coups de cœur à chaque étape;
- Utiliser les gestes réparateurs;
- Utiliser le module SOI;
- Possibilité de se procurer un t-shirt aux couleurs de l'école pour les élèves et le personnel. Une quantité de t-shirts a également été achetée afin d'identifier nos élèves lors d'événements sportifs vécus à l'extérieur de l'école.
- Participer aux tournois sportifs réseau;
- Présence d'un membre du SDG aux réunions des enseignants et d'un enseignant aux réunions du SDG;
- Diffuser l'hymne à la Mennais à tous les lundis;
- Diffuser une musique festive à tous les vendredis;
- Offrir des activités parascolaires le midi à tous les élèves;
- Maintenir le comité récréation

Quels sont les résultats et les impacts de ces actions ?

- La transition vers la 1ère année est le point chaud mais le résultat n'est pas généralisé à tous les élèves de première année. Il faut donc maintenir le système de renforcement positif, accentuer l'importance des gestes réparateurs et poursuivre la communication aux parents par le module SOI pour tous les élèves mais assurer un suivi régulier avec les élèves ciblés.

- Puisque 35 comportements à risque sur 158 événements sont concentrés sur quelques élèves, il faut maintenir la communication à l'interne entre les différents intervenants, maintenir aussi le protocole contre la violence et la résolution de conflit par des méthodes communes. Un langage commun favorise un meilleur apprentissage des habiletés sociales chez les élèves.

- L'équipe doit poursuivre l'organisation d'activités puisque le sentiment d'engagement et d'attachement des élèves augmente. L'implication de la vie étudiante et des parents de l'OPP est un pilier important pour maintenir un tel sentiment. De plus, lorsqu'un élève développe un sentiment d'appartenance à son école, il a une meilleure estime de soi. Il voit qu'il peut faire la différence.

- Les élèves s'impliquent dans la vie étudiante et sont consultés pour les activités à reconduire pour l'année suivante.

- Les comportements positifs, à surveiller, à modifier et à risque sont rapportés aux parents et documentés par les intervenants de l'école via le portail SOI.

- Un sentiment d'appartenance à l'école La Mennais est présent chez nos élèves.

- Le comité récréation permet une meilleure cohésion entre l'école et le service de garde.